



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Inde

Question au Gouvernement n° 1940

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Claude Gaillard.

M. Claude Gaillard. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères. Je pense pouvoir la poser au nom de l'ensemble de la majorité. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Depuis plus de dix mois, cinq Français et un Malgache sont retenus en Inde pour avoir effectué des prélèvements marins. En effet, les membres d'équipage du Galatée, nom du navire affrété, dont le plus jeune a à peine vingt-six ans, ont été emprisonnés pendant cinq mois dans des conditions très difficiles, puis ils ont été placés en résidence surveillée après avoir été libérés sous caution.

Nous savons, monsieur le ministre - de nombreux parlementaires, tels Christian Daniel et Pierre Hellier, mais je ne peux pas tous les citer, s'associent à ma question - combien vous attachez personnellement de l'intérêt à ce dossier. Je tiens donc à remercier vos services de l'attention qu'ils portent à cette affaire. Elle est, pour les intéressés, un apport essentiel pour les aider à passer ces moments douloureux.

Néanmoins, le 15 novembre prochain, les autorités indiennes présenteront les charges retenues à l'encontre de nos ressortissants. Or, avec les familles, nous avons toutes raisons de craindre que l'accusation d'espionnage ne soit retenue. Je tiens à appeler votre attention sur la gravité des peines encourues à ce titre, à savoir quatorze années de prison.

Monsieur le ministre, si, comme nous le croyons, nos ressortissants sont innocents, quelles actions envisagez-vous de mener afin qu'ils puissent passer Noël en famille ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Effectivement, monsieur le député, cinq Français et un Malgache sont aujourd'hui retenus en Inde à la suite d'une aventure dont vous avez rappelé les éléments.

Partis pour retrouver les vestiges de navires portugais datant de l'époque lointaine où ils sillonnaient ces mers, les intéressés sont arrivés au port de Cochin. Ils espéraient bénéficier de l'autorisation d'opérer des recherches dans les eaux territoriales indiennes. Un intermédiaire indien leur ayant promis, ils ont cru pouvoir commencer les recherches avant même de l'avoir obtenue. Or, quelques jours après, leur bateau a été arraisonné et les membres de l'équipage ont été emprisonnés.

Au bout de quelques mois d'efforts, nous avons réussi à obtenir leur libération, mais ils sont toujours en résidence surveillée dans la ville de Cochin. Ainsi que vous avez bien voulu le souligner, nous continuons à agir, par tous moyens, afin d'essayer de régler ce problème, tant par l'intermédiaire de l'ambassade de France à New-Delhi qu'au travers de contacts avec les autorités indiennes à Paris. J'en ai personnellement parlé au ministre des affaires étrangères indien à New York à l'occasion de l'assemblée générale de l'ONU.

Vous avez eu raison d'évoquer le caractère particulier du dossier qui rend son traitement difficile, en raison, surtout, des soupçons, fondés ou non, dont les services spécialisés indiens font état, en arguant du fait que ce port est qualifié de base navale stratégique.

Jusqu'à présent nos démarches n'ont pas obtenu les résultats escomptés. C'est pourquoi, monsieur le député, je vous indique, ainsi qu'à ceux de vos collègues qui s'intéressent au sort de ces personnes et aux familles que, dans les heures qui viennent, je désignerai un émissaire spécial qui sera chargé de se rendre en Inde pour

essayer de résoudre cette affaire dans les meilleures conditions possibles. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Claude Gaillard.

M. Claude Gaillard. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères. Je pense pouvoir la poser au nom de l'ensemble de la majorité. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Depuis plus de dix mois, cinq Français et un Malgache sont retenus en Inde pour avoir effectué des prélèvements marins. En effet, les membres d'équipage du Galatée, nom du navire affrété, dont le plus jeune a à peine vingt-six ans, ont été emprisonnés pendant cinq mois dans des conditions très difficiles, puis ils ont été placés en résidence surveillée après avoir été libérés sous caution.

Nous savons, monsieur le ministre - de nombreux parlementaires, tels Christian Daniel et Pierre Hellier, mais je ne peux pas tous les citer, s'associent à ma question - combien vous attachez personnellement de l'intérêt à ce dossier. Je tiens donc à remercier vos services de l'attention qu'ils portent à cette affaire. Elle est, pour les intéressés, un apport essentiel pour les aider à passer ces moments douloureux.

Néanmoins, le 15 novembre prochain, les autorités indiennes présenteront les charges retenues à l'encontre de nos ressortissants. Or, avec les familles, nous avons toutes raisons de craindre que l'accusation d'espionnage ne soit retenue. Je tiens à appeler votre attention sur la gravité des peines encourues à ce titre, à savoir quatorze années de prison.

Monsieur le ministre, si, comme nous le croyons, nos ressortissants sont innocents, quelles actions envisagez-vous de mener afin qu'ils puissent passer Noël en famille ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Effectivement, monsieur le député, cinq Français et un Malgache sont aujourd'hui retenus en Inde à la suite d'une aventure dont vous avez rappelé les éléments.

Partis pour retrouver les vestiges de navires portugais datant de l'époque lointaine où ils sillonnaient ces mers, les intéressés sont arrivés au port de Cochin. Ils espéraient bénéficier de l'autorisation d'opérer des recherches dans les eaux territoriales indiennes. Un intermédiaire indien leur ayant promis, ils ont cru pouvoir commencer les recherches avant même de l'avoir obtenue. Or, quelques jours après, leur bateau a été arraisonné et les membres de l'équipage ont été emprisonnés.

Au bout de quelques mois d'efforts, nous avons réussi à obtenir leur libération, mais ils sont toujours en résidence surveillée dans la ville de Cochin. Ainsi que vous avez bien voulu le souligner, nous continuons à agir, par tous moyens, afin d'essayer de régler ce problème, tant par l'intermédiaire de l'ambassade de France à New-Delhi qu'au travers de contacts avec les autorités indiennes à Paris. J'en ai personnellement parlé au ministre des affaires étrangères indien à New York à l'occasion de l'assemblée générale de l'ONU.

Vous avez eu raison d'évoquer le caractère particulier du dossier qui rend son traitement difficile, en raison, surtout, des soupçons, fondés ou non, dont les services spécialisés indiens font état, en arguant du fait que ce port est qualifié de base navale stratégique.

Jusqu'à présent nos démarches n'ont pas obtenu les résultats escomptés. C'est pourquoi, monsieur le député, je vous indique, ainsi qu'à ceux de vos collègues qui s'intéressent au sort de ces personnes et aux familles que, dans les heures qui viennent, je désignerai un émissaire spécial qui sera chargé de se rendre en Inde pour essayer de résoudre cette affaire dans les meilleures conditions possibles. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Gaillard Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1940

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 1996, page 6572

Réponse publiée le : 7 novembre 1996, page 6572

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 novembre 1996